



## **DATES DES INSCRIPTIONS RENTREE 2021 - 2022**

### INSCRIPTIONS DES CLASSES :

- 3<sup>ème</sup> Prépa-Métiers : à partir du 21 juin jusqu'au mardi 29 juin 2021
- 1<sup>ère</sup> année de CAP : jeudi 1<sup>er</sup> juillet ou vendredi 2 juillet 2021
- Seconde Famille des Métiers de la Construction Durable, du Bâtiment et des Transports Publics (**Menuiserie Aluminium Verre**) : jeudi 1<sup>er</sup> juillet ou vendredi 2 juillet 2021
- Seconde Famille des Métiers des Transitions Numérique et Energétique (**Métiers de l'électricité et de ses environnements connectés**) : jeudi 1<sup>er</sup> juillet ou vendredi 2 juillet 2021
- Seconde Famille des Métiers de la Réalisation d'Ensembles Mécaniques et Industriels (**Technicien en Chaudronnerie Industrielle**) : jeudi 1<sup>er</sup> juillet ou vendredi 2 juillet 2021
- Seconde Famille Métiers Beauté Bien-Etre (**Esthétique**) : lundi 5 juillet ou mardi 6 juillet 2021
- Seconde Famille des Métiers de la Gestion Administrative, du Transport et de la Logistique (**AGORA**) : lundi 5 juillet ou mardi 6 juillet 2021
- Seconde Famille Métiers Relations Clients (**MRC**) : lundi 5 juillet ou mardi 6 juillet 2021
- 1<sup>ère</sup> année de BTS : lundi 5 juillet ou mardi 6 juillet 2021

Pour procéder à l'inscription, vous devrez :

- fournir une somme de 41,50 € payable en chèque (à l'ordre de l'agent comptable du Collège Condorcet) ou en espèces afin de régler par avance les repas de self, pour les élèves demi-pensionnaires. Sans cette avance de 10 repas, votre enfant ne pourra accéder à la cantine. Pour les élèves internes l'avance est de 100 € à régler par chèque à l'ordre de l'agent comptable du lycée Jean Lurçat. Un mandat de prélèvement transmis lors des inscriptions, sera à compléter et à rendre.
- fournir une somme de 5 € si vous souhaitez l'adhésion à la Maison des Lycéens
- fournir, en cas de séparation des parents d'un élève mineur, la dernière décision judiciaire concernant la garde de l'enfant.
- joindre une copie d'une pièce d'identité (parents + enfants)
- joindre une copie du livret de famille (pages parents + enfants)
- joindre les photocopies du carnet de santé (pages relatives aux vaccinations) agrafées à la fiche d'urgence
- joindre un RIB du responsable financier
- fournir une copie de l'attestation de recensement (pour l'obtenir : se munir d'un justificatif de domicile et du livret de famille et se présenter à la mairie de votre domicile) et copie du certificat de participation à la Journée de Défense et de Citoyenneté (JDC) si elle a été effectuée
- fournir tout document relatif à la scolarité de votre enfant (PAI – PAP – dossier MDPH)
- indiquer l'adresse mail et le numéro de téléphone de l'élève
- indiquer l'adresse mail et les numéros de téléphone des parents

***Dans le respect des gestes barrières, prévoir votre stylo personnel et venir muni d'un masque***